

remarques faites par le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. H. W. Hignett, dans son discours devant l'Association nationale des constructeurs d'habitations; il a déclaré que d'ici 1970, 70 p. 100 des Canadiens adultes seront dans la vingtaine ou âgés de plus de 65 ans, soit les deux groupes d'âge où se trouvent les locataires d'appartements. Il a laissé entendre à l'Association que le moment est peut-être venu pour les constructeurs et le gouvernement de penser un genre différent d'habitations. Il ne fait aucun doute que d'ici 1970 la situation de nos citoyens âgés sera pire qu'elle ne l'est présentement.

Le récent rapport du comité sénatorial d'enquête sur la gérontologie, document qui fera date à mon avis et honneur aussi à tout jamais aux sénateurs qui l'ont préparé, souligne la situation des citoyens canadiens vieillissants. M. Jean Lupien, vice-président de la Société centrale d'hypothèques et de logement a dit à l'association des constructeurs de logement qu'ils étaient devenus trop tributaires des organismes de l'État pour leur approvisionnement en fonds et qu'ils ne satisfaisaient plus les véritables besoins des Canadiens en matière de logement. M. Lupien est un spécialiste dans ce domaine et moi, non. Il a dit et je cite:

Vous cherchez à inculquer le désir d'une maison à des gens qui ne peuvent se l'offrir. Vous construisez des maisons dans les quartiers excentriques créant des frais de transport pour les acheteurs et des problèmes accrus pour les municipalités.

Je ne peux parler en connaissance de cause que de ma collectivité. Dans un pays aussi grand que le Canada, je me rends compte que les problèmes de logement varient énormément d'une région à l'autre. Je viens d'une province, Québec, qui devrait faire son *mea culpa*, quant à son attitude envers la question domiciliaire. A la Chambre des communes, je représente la circonscription de Verdun qui compte 90,000 habitants mais qui n'a pas encore construit, encouragé la création ou créé l'encouragement nécessaire à la construction coopérative du premier foyer, quel qu'il soit, destiné à ses citoyens âgés.

• (8.50 p.m.)

C'est honteux, à mon avis, et j'y vois un des principaux problèmes qui se posent dans un pays comptant 11 gouvernements différents.

En ce qui concerne ma collectivité, c'est en vain que j'exhorte depuis 1962 le maire et le conseil municipal à tirer parti des avantages offerts par la Société centrale d'hypothèques et de logement. En 1964, grâce aux membres de tous les partis de la Chambre, bien sûr, l'article 16A de la loi nationale sur l'habitation a été modifié de façon à assurer, au moy-

en de prêts, aux citoyens âgés et aux familles à revenus modestes, un montant d'argent jusqu'à concurrence de 90 p. 100 du prix d'achat d'appartements, d'habitations et de logements.

A la suite de cette initiative, j'exhortai de nouveau ma collectivité à tirer parti de cette mesure législative; si je mentionne la chose, c'est qu'il y a sans doute des milliers de collectivités dont on pourrait en dire autant. Les 90,000 habitants de ma circonscription se concentrent dans une région dont je pourrais faire le tour en une demi-heure. Ils habitent des maisons de quatre ou cinq étages, en tout cas d'au moins trois. Certains ne touchent que \$75 par mois et vivent dans des chambres, dans la solitude, dans des conditions navrantes, déboursant plus que ne le leur permettent leurs moyens pour une chambre minable sous les combles.

Pourquoi, monsieur l'Orateur? Ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral n'a pas mis les fonds nécessaires à la disposition des provinces ou des municipalités. Ce n'est pas parce que la Société centrale d'hypothèques et de logement n'était pas disposée à assurer son appui et son expérience aux parties intéressées. C'est qu'on n'a pas exhorté suffisamment les municipalités, au niveau municipal, à tirer parti de la mesure législative préparée à leur intention à Ottawa.

Je ne puis parler, bien entendu, que de la situation régnant dans ma circonscription et je n'ai pas le droit de me prononcer sur les autres circonscriptions. Je ne saurais m'émouvoir sur le sort d'un concitoyen qui se demande s'il doit acheter une maison de \$18,000 ou de \$22,000. Ce n'est pas son sort qui m'inquiète, mais celui du citoyen âgé, incapable de trouver un appartement de \$40 par mois et obligé d'abandonner son conjoint ou sa conjointe selon le cas, pour aller vivre avec les enfants. Voilà les gens qui me préoccupent; et si je m'inquiète, c'est que je sais que l'argent destiné à leur venir en aide reste inutilisé à Ottawa, parce que les collectivités refusent d'en tirer parti par suite de leur indifférence, de leur dureté ou tout simplement parce qu'elles en ignorent l'existence.

Certains députés diront: «Pourquoi ne pas essayer de remédier à cela dans votre collectivité?» Ma foi, monsieur l'Orateur, j'ai essayé. Il y a environ six ou huit mois, fatigué des attermoissements du conseil municipal, j'ai écrit à chacune des organisations de la ville de Verdun... à des clubs sociaux, au *Lions Club*, au *Kiwanis*, au *Cercle Richelieu* et à des organismes de citoyens âgés. J'ai enfin constitué un comité du logement avec les représentants d'une trentaine de ces organismes. Nous nous sommes alors rendus à